

Extrait
du registre des délibérations
du conseil syndical du S.I.A. ESPEROU

Membres en exercice : 6 Membres présents : 6 Procurations : 0 Absents : 0 Convocation en date du : 08/10/2024	L'An deux mil vingt quatre Le 17 octobre à 18 heures Le Conseil Syndical du S.I.A. Espérou, dûment convoqué s'est réuni à la salle Francis Cavalier Bénézet à l'Espérou sous la présidence de Madame Irène LEBEAU, Présidente suppléante du Conseil Syndical
Présents : LEBEAU Irène, THION Raymond, PIALOT Christian, ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud, Absents excusés : GAUTHIER Joël (suppléant : BERTHEZENE Gilles) Secrétaire de séance : PIALOT Christian	

1 - Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2024

Madame la Présidente suppléante soumet le procès-verbal de la séance du 5 juin 2024 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

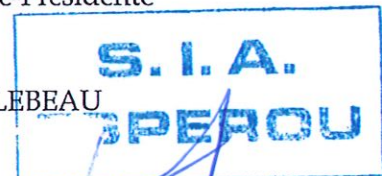
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour Le Président empêché,
La Vice-Présidente

Irène LEBEAU



La Présidente suppléante certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente.

SIA de l'Espérou

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2024 à 18 heures

Présents : LEBEAU Irène, THION Raymond, PIALOT Christian, ALBE Jean-Luc, BERTHEZENE Gilles (suppléant), THION Jean-Claude (suppléant)

Absents excusés : : GAUTHIER Joël (suppléant : BERTHEZENE Gilles), ESCANDE Renaud (suppléant : THION Jean-Claude)

Secrétaire de séance : PIALOT Christian

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 18 heures, le Conseil du SIA de l'Espérou, dûment convoqué en date du 30 mai 2024, s'est réuni à la salle Francis Cavalier-Bénézet à l'Espérou sous la présidence de Madame LEBEAU Irène, Présidente suppléante de Monsieur GAUTHIER Joël, Président du SIA empêché.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024
- Achat d'un chalet pour le camping
- Achat d'une borne électrique pour le camping
- Création d'un emploi saisonnier supplémentaire au camping de l'Espérou pour la saison 2024
- Prise en charge des sommes dues par la régie du camping été 2020
- Questions diverses

Madame LEBEAU Irène, Présidente suppléante du SIA de l'Espérou, ouvre la séance à 18 heures 05 et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Syndical est invité à adopter l'ordre du jour. Le Conseil Syndical adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

Madame la Présidente suppléante soumet le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024.

2 - Achat chalet bois pour le camping de l'Espérou

Madame la Présidente suppléante rappelle au conseil la nécessité d'acquérir un chalet bois faisant office de bureau pour le régisseur du camping.

Cette dépense a été prévue au budget prévisionnel 2024.

- L'entretien du bloc sanitaire,
- L'accueil des campeurs
- L'encaissement de la location des emplacements de camping.

La personne qui sera recrutée effectuera un maximum de 4 heures par semaine, pendant la durée d'ouverture de camping. Son salaire sera basé sur l'indice brut 367, l'indice majoré 366 du premier grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil syndical ouï l'exposé du président et décide à l'unanimité,

- **DE CREER** un emploi saisonnier au camping de l'Espérou à partir du 10/06/2024 jusqu'au 10/09/2024 dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **CHARGE** La Présidente suppléante de signer le contrat de travail à venir.

5 - Prise en charge des sommes dues au titre de la régie du camping été 2020

Madame la Présidente suppléante expose aux membres du Conseil que le Service de Gestion Comptable de Quissac l'a informée qu'après l'arrêté des comptes de la régie 2020 du camping de l'Espérou, il constatait une différence de 1 249,76 euros et qu'il conviendrait que le SIAE prenne cette somme à sa charge.

Madame la Présidente suppléante propose à l'assemblée de procéder à une remise gracieuse et de prendre en charge la somme de 1 249,76 euros, sur le budget principal du SIA.

Le Conseil, après avoir délibéré par 5 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** la remise gracieuse de 1 249,76 euros
- **DECIDE** de prendre en charge cette dépense au budget principal du SIAE (chapitre 65, article 65888)
- **AUTORISE** Madame la Présidente suppléante à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération.

Questions diverses

- Fête de la transhumance (week-end du 16 et 17 juin 2024) :
 - Fauchage : pas d'agent disponible pour la commune de Dourbies. Voir avec les agents de la commune de Val-d'Aigoual
 - Coffret électrique pour podium : prévoir l'achat d'un coffret définitif
- Traversée de l'Espérou :
 - Prévoir une réunion de présentation du projet final par le Maître d'œuvre (cabinet Gaxieu)
- Travaux divers :
 - Dégradation route Montlau : la pose de buses serait peut-être une solution